

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Claire VISIER*

Si l'on peut parler de perspectives d'intégration régionale au Maghreb en 1995, ce n'est pas en référence à l'UMA, toujours en panne. Ainsi, par exemple, la Libye refuse d'en assurer la présidence à partir de février 1995, décrétant que le soutien de l'organisation pour la levée de l'embargo international qui la touche a été largement insuffisant. En revanche, la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone qui se tient les 27 et 28 novembre (la Libye n'a pas été autorisée à y participer, en revanche la Mauritanie y a été invitée) se veut un premier pas vers la coopération et la création d'une « zone de prospérité partagée » entre les 15 pays de l'Union européenne et la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ainsi que l'Égypte, la Jordanie, le Liban, Israël, l'autorité palestinienne, la Syrie, Chypre, Malte et la Turquie (Cf. *Gros plan* de P. Balta).

*
**

L'année 1995 voit la reconduite de l'embargo sur la **Libye**, décrété par le Conseil de Sécurité de l'ONU suite aux attentats de Lockerbie (décembre 1988) et du Ténére (septembre 1989). Il suscite cette année deux actions d'éclats de M. Kadhafi.

L'embargo qui affecte la Libye n'est pas comparable à celui imposé à l'Irak. Il touche les fournitures militaires, les liaisons aériennes, certains équipements pétroliers et les dépôts financiers à l'étranger ; en revanche, il ne prend pas en compte les exportations pétrolières (pratiquement 8 MM\$ pour l'année 1995) sur lesquelles reposent l'ensemble des activités économiques et financières du pays. Alors que Washington déclare une fois de plus, fin mars, vouloir obtenir un embargo pétrolier total, les velléités américaines sont de nouveau repoussées par la France, la Russie et la Chine qui relayent ainsi l'opposition des principaux clients de la Jamariyya (l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, l'Espagne et la France).

L'embargo n'a pas fait de la Libye un pays pauvre, de plus et paradoxalement il permet au pays de ne pas s'endetter outre mesure (la dette libyenne se monte à 3,8 MM\$, soit 18% du PIB, et ses échéances de remboursement ne représentent que 5% des exportations annuelles du pays). Toutefois, il a « fait craquer le vernis de l'égalitarisme libyen, [et a eu] pour première conséquence de mettre à nu les inégalités que la redistribution de la rente pétrolière ne parvient plus à masquer » (1). Sur 10 ans, la régression des exportations,

* Doctorante ATER, IREMAM. Une chronologie d'accords et événements 1995, établie par Claire VISIER, est consultable à l'IREMAM.

(1) SOUDAN (F.), Opération La Mecque, *Jeune Afrique*, n° 1788, 13-19 avril 1995, p. 14-16.

conjuguée à la baisse du dollar, a divisé par trois les revenus des exportations pétrolières. Bien que la Jamariyya continue à subventionner la consommation des denrées de bases, la vie quotidienne des Libyens n'en est pas moins touchée par l'inflation continue (qui dépasserait les 50 % malgré la dévaluation de novembre 1994), le développement du marché noir et la dégradation des services de santé et d'éducation dont la charge devient trop importante pour le pouvoir en place. La réorientation de l'économie et l'introduction d'une part de marché pour pallier aux insuffisances de l'État fait émerger une société à deux vitesses dominée, selon F. Soudan, par la nomenclature tripolitaine (2). D'autre part, l'embargo a bloqué le plan de développement triennal 1992-1995 et a conduit à la perte de 180 000 emplois. Enfin, à cause de la baisse des investissements, le pays se contente de poursuivre les réalisations entamées avant l'embargo.

Les négociations pour la levée de l'embargo demeurent en 1995 au point mort. Les avancées sont immédiatement suivies de rétractations. Ainsi, A. Stewart, membre de la chambre des communes britannique, déclare le 20 avril, après avoir été reçu par M. Kadhafi, que ce dernier est favorable au jugement des deux suspects de l'attentat de Lockerbie selon la loi écossaise et par des juges écossais, mais devant la Cour internationale de justice de la Haye. Le 31 juillet, Tripoli réitère par lettre au Conseil de sécurité sa disposition à recevoir une enquête indépendante sur l'attentat. En outre, le pouvoir libyen se déclare prêt à accueillir une délégation désignée par l'ONU afin de vérifier « qu'aucun camp » d'entraînement de terroristes n'existe plus sur son territoire. Le 9 novembre, les secrétaires généraux de l'ONU et de la LEA expriment leur espoir de voir évoluer la situation après une entrevue avec le vice-ministre libyen pour les affaires européennes.

Devant le maintien des sanctions par le Conseil de sécurité de l'ONU, renouvelé par trois fois dans l'année, le pouvoir libyen manifeste des signes de profond mécontentement : il critique, en avril, le rapport annuel du département d'État américain sur le terrorisme le mettant en cause dans l'affaire de Lockerbie ; à la suite du vote de reconduction des sanctions du 22 novembre, c'est la mainmise américaine sur le Conseil de sécurité qu'il dénonce. Le 17 octobre, un communiqué du ministère libyen des Affaires étrangères avait annoncé que la Libye avait refusé de siéger en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et cédait sa place à l'Égypte.

Tout au long de l'année, les actions de protestation menées par M. Kadhafi sur la scène internationale visent à faire réagir les pays voisins, africains et surtout arabes, vis-à-vis des sanctions qui frappent la Libye. L'embargo est condamné officiellement par les pays voisins de la Libye et les institutions régionales africaines, maghrébines et arabes. Ainsi, à la suite de la libération en Allemagne d'un suspect et de la publication de documents par les journaux britanniques, les secrétaires généraux de la LEA et de l'OUA appuient, fin janvier (après que le secrétaire général de l'OUA se soit rendu à Tripoli le 15 janvier), la demande libyenne auprès de l'ONU pour la levée immédiate des

(2) SOUDAN (F.) Libye, *L'État du Monde*, 1996, La découverte, p. 362-363.

sanctions. De même, le 1^{er} avril, à la suite du vote de reconduction de l'embargo, les deux secrétaires appellent l'ONU à reconsidérer celui-ci, tandis qu'un comité restreint de 7 membres de la LEA réaffirme son soutien à la Libye le 2 octobre.

Parmi les États voisins, l'Égypte est fortement engagée aux côtés de la Libye dans cette affaire, et le Président égyptien réaffirme le 2 novembre, poursuivre ses efforts pour arriver à une solution. Le Maroc agit de façon similaire : le roi tente d'infléchir la position américaine lors de sa visite à Washington en mars. Enfin, la Tunisie, malgré des relations peu chaleureuses avec la Libye, essaye de favoriser une solution équitable dans l'affaire de Lockerbie. Cependant, les différents pays cités respectent l'embargo et ne vont pas, dans la pratique, à l'encontre des sanctions internationales.

Le 1^{er} avril, le colonel Kadhafi informe que des volontaires libyens vont violer les espaces aériens de l'Égypte, du Soudan et de l'Arabie saoudite – qui appliquent tous trois l'embargo aérien – pour effectuer le pèlerinage en Arabie saoudite. Les autorités saoudiennes répondent favorablement, en exigeant seulement un visa. Plus d'une centaine de personnalités politiques et intellectuelles égyptiennes appellent les dirigeants arabes à ne pas entraver le transport des pèlerins libyens vers la Mecque. Après avoir établi des contacts avec la Libye, l'Égypte négocie le 18 avril auprès de l'ONU une dérogation pour faire décoller des appareils. Sans accord préalable un avion libyen décolle pour Djedda le 19 avec 159 passagers à bord dont le président de la commission des Affaires étrangères du Parlement libyen et un membre du parti nassérien égyptien. M. Kadhafi remercie le roi Fahd de l'accueil des pèlerins libyens et exhorte l'Irak à mener la même action. Le 20, l'ONU autorise 45 vols égyptiens pour l'acheminement de 6 000 pèlerins, mais ne permet pas à la Jordanie (qui s'était également proposée) d'effectuer des convoys aériens.

Cette première action purement symbolique est suivie d'une seconde portant à plus graves conséquences. A la mi-année, alors que le chômage a récemment fait son apparition en Libye, le pouvoir libyen annonce que les conséquences de l'embargo ne permettent plus à la Jamariyya de faire travailler et vivre 2,5 millions d'étrangers et réitère la menace (régulièrement remise à jour) d'expulser les travailleurs en « situation irrégulière », véritable « fardeau économique » pour la Libye. L'expression « situation irrégulière » prête à interprétation dans le cas des travailleurs arabes puisque les autorités libyennes avaient décrété en 1990 la Jamariyya « terre de tous les arabes » et permettaient aux ressortissants arabes de travailler sans obligation préalable d'obtention d'un contrat. Le 15 septembre, un délai de 60 jours est accordé aux entreprises étrangères opérant en Libye pour régulariser la situation de leurs employés étrangers.

Alors que les Libyens sont incités à refuser de loger les personnes en « situation irrégulière », 7 000 Égyptiens repartent pour l'Égypte entre le mois d'août et le mois de septembre.

Dès le début septembre, M. Kadhafi appelle tous les pays arabes à forcer les Palestiniens à regagner la Cisjordanie pour y changer le rapport de forces. Y. Arafat qualifie ce discours de provocation délibérée. Au lendemain de la signature des accords de Taba, 30 000 palestiniens sont sommés de quitter la

Libye. Aucun pays n'est disposé à les accueillir ; le Liban a déjà interrompu ses relations maritimes avec la Libye et fait savoir qu'il ne laisserait entrer sur son territoire que des Palestiniens détenteurs d'un passeport libanais. De nombreux Palestiniens, également refusés en Égypte, en Jordanie et à Chypre sont bloqués dans les aéroports de la région, dans des camps aux frontières, et même à bord d'un bateau ancré à Chypre.

Les pressions internationales, les appels répétés de l'OLP et de Y. Arafat, mais également du Hamas (le 8 octobre) ainsi que les manifestations de protestation des Palestiniens eux mêmes (certains d'entre eux entamant des grèves de la faim dans le camp de Salloum à la frontière égypto-libyenne) n'aboutissent pas immédiatement. Les expulsions continuent. Le 12 octobre, la Libye va même jusqu'à suspendre son aide humanitaire en eau et nourriture aux 1 000 Palestiniens du camp de Salloum après le refus de l'Égypte de les accueillir. Le HCR prend alors la relève du soutien sanitaire et alimentaire.

Ce n'est qu'à la suite d'une mission de bons offices de la LEA et de l'Égypte que la Libye s'engage, dans des messages adressés à l'ONU, au HCR, à la LEA et à l'Organisation arabe des droits de l'Homme, à ne plus expulser de Palestiniens et, tout en affirmant le droit au retour dans leur patrie, à permettre leur réinstallation en Libye. Le 25 octobre M. Kadhafi met un terme à l'expulsion de petits groupes qui s'était poursuivie malgré cet accord.

La menace concerne également les africains : plus de 150 000 Tchadiens s'entassent dans des « camps de transit » insalubres ; 300 000 Soudanais sont visés (suspects aux yeux du régime depuis un début de subversion islamiste), ainsi que 250 000 Maliens et 30 000 Nigériens. Les 4 et 10 novembre, la Libye envoie deux lettres au comité de sanction de l'ONU lui demandant l'autorisation d'organiser le rapatriement par voie aérienne de 1 117 000 ressortissants de 11 pays africains. Le comité oppose une fin de non recevoir le 19 octobre. Le 20 octobre, sollicité par Tripoli, le HCR craint une catastrophe humanitaire. Le 17 novembre, le gouvernement tchadien lance un appel à la communauté internationale pour organiser l'accueil des expulsés. Avec le temps, la menace s'atténue, et son exécution est suspendue.

Toujours au niveau régional, l'attitude libyenne face au processus de paix demeure très ferme. A la suite des attaques israéliennes contre le Liban, le pouvoir libyen condamne « la précipitation de certains pays arabes à conclure avec Israël ». Il condamne également les projets de coopération économique et la visite en Jordanie de parlementaires israéliens en février. Le 23 février, il accuse le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie et l'Égypte de se livrer à des manœuvres militaires navales avec Israël ; accusation démentie par les différents pays. Le 10 mai, à la suite des expropriations menées par l'État israélien à Jérusalem Est, il demande aux pays arabes de rompre leurs relations avec les États-Unis, appelle le 16 la Syrie à forcer le blocus des ports du sud Liban et proteste le 17 au Conseil de sécurité. Le 7 août, un communiqué du ministère libyen de l'Unité arabe appelle à la guerre sainte pour libérer Jérusalem. De même, au lendemain du vote au Congrès américain en faveur d'un transfert à Jérusalem de l'ambassade américaine, Tripoli exhorte les pays arabes au djihad. Le 3 novembre, le pouvoir libyen appelle à une démarche arabe commune pour

empêcher le Qatar de livrer du gaz à Israël. Enfin, le 30 novembre, il décide la suspension de l'aide économique libyenne à la Mauritanie et le renvoi des expatriés de ce pays à la suite de l'ouverture à Nouakchott d'une section d'intérêts israéliens. L'ambassadeur en poste à Nouakchott est rappelé et le centre culturel libyen fermé.

Sur le plan international, la Libye tente de diversifier ses relations. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères effectue une tournée en Chine, au Vietnam et en Indonésie en février, et le fils de M. Kadhafi, à la tête d'une délégation, se rend en Argentine en juillet.

Les relations libyennes avec les pays européens connaissent des fortunes différentes. Ainsi, la coopération avec Malte est compromise par deux incidents. Le 4 février, l'explosion d'un pétrolier libyen dans le port de La Valette tue 9 personnes et en blesse 12 autres, tandis que Fathi Chaqaqi est assassiné en octobre. Le 2 novembre, le ministre libyen des Affaires européennes et le ministre maltais des Affaires étrangères se rencontrent pour normaliser les relations.

Seule l'élection de J. Chirac à la Présidence de la République française donne quelques espoirs au pouvoir. J. Chirac était en effet Premier ministre lorsque les relations bilatérales franco-libyennes étaient à leur apogée, dans les années soixante-dix. L'ambassadeur libyen en France reçoit donc des instructions précises pour aller dans le sens d'un rapprochement potentiel. Cependant, alors que la France envisage de se démarquer des positions internationales et plus particulièrement américaines au sujet de l'embargo irakien, un repositionnement en faveur de la Libye ne semble guère à propos.

*
**

Alors que le pouvoir en place maintient verrouillée la scène politique nationale de la **Tunisie**, il s'efforce d'ouvrir le pays sur le plan international, particulièrement dans le secteur économique.

La Tunisie entre dans l'ultime phase du programme d'ajustement structurel lancé en 1986 avec la libéralisation de la dernière tranche du commerce extérieur et des prix à l'importation. Avec un taux de croissance de 3,4 % du PIB pour 1995 (en baisse étant donné les médiocres performances agricoles dues à une insuffisante pluviométrie), une inflation ne dépassant pas 5 % par an, un déficit budgétaire prévu de 1,5 % du PIB pour 1995, une dette ne dépassant pas la moitié du PIB et une maîtrise de la gestion du service de cette dette (jamais rééchelonnée), le pays obtient un satisfecit général de ses partenaires internationaux. On retrouve cependant en 1995 les mêmes faiblesses structurelles. La balance commerciale accuse un déficit chronique. L'augmentation des importations de céréales en 1995, consécutives à la sécheresse, n'a pu être compensée par les exportations (qui ont augmenté à un rythme plus lent que celui prévu par le huitième plan); la balance n'a toutefois pas creusé davantage le déficit commercial grâce à l'accroissement des recettes tirées des hydrocarbures. Autre faiblesse, les investissements étrangers qui sont passés de 400 M\$/an en

1991-92 à 300 M en 1994, et qui se déploient principalement dans le secteur touristique (47,2 % des investissements globaux en 1995) menacé de surdimension. La création durant l'été d'une Agence de promotion des investissements extérieurs a pour objectif de stimuler l'intérêt, faible jusqu'à présent, des firmes étrangères pour le secteur industriel. Le 19 novembre, une zone franche est ouverte à Zarzis.

L'accord de partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne, signé le 17 juillet, après un an et demi de phase exploratoire (entre mai 1992 et décembre 1993) et plus d'un an d'après négociations (démarrées en mars 1994) marque une nouvelle étape vers la libéralisation. La Tunisie est le premier pays méditerranéen à conclure cet accord qui devrait à terme mener à la création d'une zone de libre échange. L'accord prévoit, sur 12 ans, le démantèlement progressif en 4 étapes des droits de douane : une période de quatre ans de stabilisation pour l'accès de l'huile d'olive sur le marché européen (1 000 t/an, non soumise à des droits de douane), l'augmentation des importations, une aide européenne à la Tunisie triplée pour la mise à niveau des entreprises et l'amélioration de la compétitivité, l'augmentation des investissements étrangers et un meilleur accès au marché communautaire pour divers produits agricoles tunisiens. Il s'agit d'un véritable pari pour ce pays dont la croissance économique s'est largement appuyée jusqu'à aujourd'hui sur les industries manufacturières. L'accord suscite d'ailleurs certaines inquiétudes en Tunisie quant au manque à gagner, voire la moins-value fiscale, que provoquera l'instauration sur douze ans de la zone de libre échange. «Selon une étude commanditée par le ministère tunisien de l'investissement extérieur et de la coopération internationale, ce manque à gagner est estimé pour la période de douze ans à 3,3 MM de dinars dont 200 M pour la première année d'application de l'accord. Cette même étude révèle également que l'accord d'association fragilisera les 2/3 du tissu industriel dont 1/3 de manière critique. (...) L'étude révèle que l'instauration d'une zone de libre échange ne se traduira pas automatiquement par un important flux d'investissements directs européens en Tunisie. La seule certitude évoquée par l'étude réside dans l'élément de confiance que suscitera, auprès des investisseurs étrangers, l'intégration définitive de l'économie tunisienne à l'économie de marché (3)». De ce fait les Tunisiens exigent des Européens la garantie d'une solidarité régionale en cas de dérapage.

Ce choix de l'internationalisation confère à la Tunisie une image très positive auprès de ses partenaires occidentaux, que la fermeture politique sur le plan national opérée par le Président Z. Ben Ali ne vient pas remettre en cause. La guerre civile qui sévit en Algérie, et la menace potentielle qu'elle fait peser sur la Tunisie voisine (comme le rappelle l'incident frontalier de février au cours duquel plusieurs gendarmes tunisiens sont tués par un commando venu d'Algérie) sont autant d'éléments qui incitent les partenaires internationaux de la Tunisie à jeter un voile sur la politique du tout sécuritaire du gouvernement

(3) KRIMI (B.), L'accord d'association avec l'Union européenne a suscité un vif débat à Tunis, *Marchés Tropicaux et méditerranéens*, 2 juin 1995, p. 1172.

tunisien et à ne pas tenter de fragiliser cette terre de stabilité. Seules les conclusions de la conférence euro-méditerranéenne, tenue à Barcelone en novembre font référence aux problèmes des droits de l'Homme en Méditerranée (cf. le « gros plan » de P. Balta).

Il est vrai que la Tunisie développe à l'égard de certains de ses partenaires occidentaux une « entreprise de séduction », selon les termes de S. Bessis (4), ainsi que le prouve le déroulement en France de la « saison tunisienne » durant l'année 1995. De plus, la ré-autorisation de la diffusion des quotidiens français *Le Monde* et *Libération* en mars, après un an d'interdiction, a pu être interprétée comme un signe tangible d'évolution de la liberté de la presse et plus largement de la liberté de parole, ce qui est loin de correspondre à la réalité.

Le nouveau Président de la République française annonce en octobre un quasi-doublement du montant de l'aide financière française bilatérale qui passe de 594 MF pour 1994 à 1,1 MMF en 1995. La répartition de cette aide est la suivante : 364 MF pour la mise à niveau de l'industrie locale, 236 MF au titre de l'aide projet dont les critères sont assouplis et 500 MF pour compenser les effets de la sécheresse. Le déplacement de J. Chirac à Tunis, en octobre, n'a rien d'une simple visite protocolaire et « marque avec éclat la volonté des deux pays de créer à travers la Méditerranée un axe politique » (5), qui puisse jouer un rôle important dans l'émergence d'une région euro-méditerranéenne (la rencontre a lieu quelques semaines avant la conférence de Barcelone). Ce déplacement marque donc la fin de trois années de malaise entre la Tunisie et la France.

Seule l'organisation *Amnesty international* dénonce le 2 novembre les violations des droits de l'Homme et l'impunité des membres des forces de sécurité.

Au plan régional, la Tunisie est relativement active dans son soutien à la Libye et à l'Irak pour la levée des embargos. Alors que l'année 1994 laissait augurer l'instauration de nombreuses relations avec Israël, l'année 1995 est plutôt synonyme d'un coup d'arrêt. Tunis entend lier le développement de ses relations avec Israël aux progrès du processus de paix ; or, le blocage de celui-ci entraîne un ralentissement de la normalisation. En visite à Washington, le ministre tunisien des Affaires étrangères déclare publiquement le 18 septembre que les retards dans les négociations israélo-palestiniennes affecteront la normalisation des relations entre Israël et les pays arabes. De plus, la propension israélienne à médiatiser toute rencontre contrarie le pouvoir tunisien, soucieux de discrétion. Ainsi, aucun ministre tunisien ne se rend durant l'année en Israël tandis que les visites en Tunisie des responsables israéliens sont passées sous silence par les médias locaux. Le 8 mars, la Tunisie informe Israël du report de l'ouverture des relations économiques et diplomatiques envisagées en octobre 1994, tandis que le bureau d'intérêts tunisiens à Tel-Aviv n'est pas ouvert.

(4) BESSIS (S.), « Tunisie », *L'État du Monde*, 1996, p. 368-369.

(5) PIGASSE (J.-P.), *L'axe Paris-Tunis*, *Jeune Afrique*, n° 1813, 5-11 oct. 1995, p. 34-35.

Les relations avec le Maroc, délicates depuis 1987 essentiellement à cause de la compétition entre les deux pays pour le leadership régional, connaissent en 1995 quelques signes de détente potentielle. C'est en tout cas à une évolution dans ce sens que s'attellent l'ambassadeur marocain en Tunisie, A. Ben Slimane, et le représentant de la Tunisie au Maroc, M. Bousnina, qui bénéficient tous deux d'un préjugé favorable dans leur pays d'affectation respectif (6). Ainsi, la médiatisation du message envoyé par Z. Ben Ali au roi du Maroc pour la fête du Trône le 3 mars, la présence d'une délégation tunisienne officielle à la réception marocaine et l'inscription sur l'agenda officiel de rencontres ministérielles sont autant d'éléments significatifs du changement de perception des deux pays l'un envers l'autre. Il est cependant prématuré de parler de réconciliation totale entre la Tunisie et le Maroc, telle que pourrait par exemple l'attester une réunion au sommet des deux chefs d'États. Certes ces derniers se sont rencontrés à l'occasion de sommets maghrébins, mais ils n'ont jusqu'à ce jour jamais programmé de visites officielles.

*
**

Après avoir refusé pendant de nombreuses années de céder aux injonctions du FMI et de la Banque Mondiale, l'Algérie est devenue depuis 1994 une élève disciplinée du FMI, avec un succès cette année encore très relatif.

A la suite de la conclusion d'un accord de « stand-by » en mai 1994, un deuxième accord, dit de « facilité élargie » est conclu en mars, pour une durée de trois ans. Le Club de Londres (7) et le Club de Paris (8) rééchelonnent pour la deuxième fois, respectivement en mai et en juillet, la dette extérieure algérienne à des conditions jugées très satisfaisantes par les autorités algériennes. Le rééchelonnement de la dette publique porte sur des créances dont le montant s'élève à 7,5 MM\$ et couvre des paiements dûs jusqu'au 31 mai 1998. L'accord sur le rééchelonnement de la dette commerciale porte sur un montant de 3,2 MM\$. Il couvre à la fois pour 1,1 MM\$ la dette qui avait déjà fait l'objet de refinancement en 1992 et 1993 et pour 2,1 MM\$ le reste de la dette commerciale d'Algérie. Pour la dette qui n'avait pas été refinancée, le pays ne reprendra ses paiements qu'en l'an 2000. Ils s'échelonneront sur dix ans. Les conditions de rééchelonnement sont en revanche nettement plus sévères pour la dette qui avait déjà fait l'objet d'aménagements. Ainsi, les échéances d'une partie de cette dette devront reprendre en 2000 et être intégralement payées d'ici 2006. Pour la seconde tranche, les paiements reprendront en 1998 pour s'achever en 2000.

Il faut ajouter à ces rééchelonnements, deux prêts conséquents de la Banque Mondiale et de l'Union européenne (respectivement de 150 M\$, et de 100 M d'écus) pour l'aide aux réformes économiques.

(6) Cf. MAHROUG (M.), « Tunisie-Maroc : le dégel », *Jeune Afrique*, n° 1802, 20-26 juil. 1995, p. 30-31.

(7) Ce club gère la dette commerciale. Les banques créancières de l'Algérie sont la Sakura Bank, l'Arab Banking Corporation, la Chase Manhatta Bank, le Long Term Credit Bank of Japan, l'Union des Banques françaises et arabes et la Japan Leasing corporation.

(8) Ce club gère la dette publique. Les créanciers de l'Algérie sont l'Allemagne la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Suisse.

Ces différents accords très favorables à l'Algérie sont autant de réponses à la bonne conduite des autorités algériennes qui respectent à la lettre les exigences du FMI. Cependant, la libéralisation de l'économie (les prix ont été libérés, le dinar dévalué, le déficit budgétaire réduit, le commerce extérieur libéralisé, un ministère de la Privatisation créé en mars et une loi de privatisation élaborée) ne porte toujours pas ses fruits en 1995. Le schéma de 1994 se reproduit et la croissance reste faible (3,2%). Parallèlement à la restructuration de l'économie, les autorités algériennes tablent sur une augmentation des exportations d'hydrocarbures pour remettre en route l'économie algérienne. Pour ce, l'Algérie, à l'encontre de la politique qui fut longtemps la sienne, s'est ouverte en 1991 aux pétroliers étrangers. Ceux-ci sont à l'origine de la découverte de nouveaux gisements d'hydrocarbures; ainsi, le groupe italien Agip trouve un gisement en décembre tandis que le 14 du même mois, la Sonatrach confirme la signature avec BP d'un contrat de 3 MM\$ pour l'exploitation de gisements de gaz d'une durée de 30 ans. Les nouvelles potentialités devraient permettre l'augmentation de 20 % de la production algérienne entre 1995 et 1996.

Ces perspectives économiques intéressantes en matière d'hydrocarbures et l'argument selon lequel la suspension de l'aide ne ferait qu'aggraver la crise semblent être les derniers liens qui rattachent l'Algérie à ses partenaires occidentaux.

Quant aux stratégies politiques de ces derniers, les divergences encore sensibles en 1994 s'amenuisent (en voyage à Washington, le ministre français des Affaires étrangères déclare le 26 janvier que les positions des États-Unis et de l'Europe, en particulier de la France, se sont beaucoup rapprochées au cours des derniers mois). L'année 1995 est celle de la distanciation vis-à-vis des différents protagonistes du conflit algérien, symbolisée par la réduction des prises de positions politiques sur l'Algérie des différents pays partenaires.

Certains pays comme les États-Unis et l'Allemagne avaient jusqu'à présent adopté une attitude nuancée et prôné le dialogue entre les différents protagonistes de la crise algérienne y compris les islamistes modérés. Ainsi, A. Haddam, chef de la délégation parlementaire du FIS a trouvé asile aux États-Unis, tandis que R. Kebir, chef de l'instance exécutive du FIS a pu se réfugier en Allemagne.

Cependant, l'intensification de la lutte armée, la multiplication des attentats commis par des groupuscules islamistes et la possible exportation du terrorisme (particulièrement en France, avec à la fin de 1994 le détournement de l'airbus d'air France et en 1995 les attentats parisiens de l'été et l'assassinat de l'imam Sahraoui) érodent irrémédiablement les tentatives alternatives (9) et ont pour effet un ralliement à la position jusqu'ici tenue par la France : soutien économique au pouvoir en place pour assurer un minimum de stabilité mais « non-ingérence » dans les affaires politiques, ce qui signifie une réduction des

(9) Et cela bien que les dirigeants de l'ex-FIS, par l'intermédiaire de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, se démarquent ouvertement pour la première fois le 5 janvier de la stratégie terroriste en condamnant « tout acte que vise les innocents, quelle que soit leur tendance ou leur religion, et quels que soient les auteurs de ces actes ».

relations politiques. S'il est évident que des influences contraires continuent à s'exercer sur la Maison blanche, l'interdiction de faire des déclarations sur le sol américain qui frappe A. Haddam est caractéristique de cette évolution.

Dans ce contexte, l'initiative de la confrérie de San Egidio, acceptée par l'opposition algérienne qui se réunit à Rome fin 1994 et en janvier 1995, est reconnue (un porte-parole du département d'État américain affirme que la réunion de Rome «représente un effort sérieux pour contribuer à lancer un processus pouvant mener à une solution non violente»), mais n'a pas de véritable retentissement dans les pays occidentaux, même si le 10 mai, le Président de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger invite le Président français à apporter un «soutien actif» à la plate-forme adoptée à Rome.

Lors de son audition devant les commissions spécialisées du Parlement européen, M. Marin, commissaire chargé des relations extérieures avec les pays de la Méditerranée, déplore que la politique européenne envers l'Algérie n'ait pas été cohérente. L'Union européenne, affirme le 23 janvier qu'elle est «favorable à toutes les initiatives propres à encourager le dialogue».

Les relations franco-algériennes sont quant à elles en proie à une certaine crispation en 1995 et butent sur un tête-à-tête franco-algérien problématique, difficilement surmontable, ainsi que sur une position française manquant parfois de cohérence. Aux côtés de la position que l'on pourrait qualifier de «dure» tenue par le ministère de l'Intérieur et son ministre (qui est accusé par A. Haddam d'aider activement les autorités algériennes et de s'opposer à toute solution négociée), à laquelle se rallie dans les faits la politique gouvernementale française (le 27 avril, des intellectuels, dans un appel pour la «paix et la démocratie en Algérie», exigent que le gouvernement français suspende «toute aide militaire au pouvoir algérien»), le ministre des Affaires étrangères fait parfois entendre une autre voix. Au lendemain de la réunion de Rome, celui-ci déclare que la France considère avec «intérêt» la réunion; le porte-parole de la réunion de Rome se félicite de cette prise de position. Le ministre français réitère le 19 janvier qu'il n'y a pas d'issue à la crise algérienne en dehors du dialogue. Ce manque de cohérence est renforcé par la suggestion du Président de la République, F. Mitterrand, qui propose le 2 février la tenue d'une conférence sur l'Algérie sous l'égide de l'Union européenne (que la France préside alors). Cette déclaration soulève un tollé en Algérie.

Le nouveau Président français, J. Chirac, tente quant à lui de modifier la politique française : «il veut sortir d'une non-ingérence politique qui s'apparente à la passivité et qui ne met plus la France [avec l'entrée du terrorisme sur le territoire français] à l'abri de la tourmente. Il veut avoir avec L. Zéroual un *langage franc et clair*, lui demander d'organiser des élections législatives dignes de ce nom, avec toutes les forces politiques qui récusent la violence en Algérie, ce qui inclut en partie les islamistes (10)». C'est dans cette optique que J. Chirac répond à la requête du Président algérien : une rencontre au sommet à l'occasion des cérémonies de célébration du 50^e anniversaire de l'ONU à

(10) FRACHON (A.), TREAN (C.), «La difficile transparence de la politique française envers l'Algérie», *Le Monde*, 19 oct., p. 8.

New York, peu de temps avant l'élection présidentielle en Algérie. L'effet produit par cette annonce (alors qu'aucun contact avec d'autres forces politiques algériennes n'a été jusqu'alors publicisé) est cependant à l'opposé de celui recherché. Elle suscite nombre de controverses et polémiques tant en France qu'en Algérie, quels que soient les milieux politiques. Ainsi le FIS dénonce le 11 octobre la rencontre, le 12 c'est au tour du FFS et du FLN de la critiquer. Quant au gouvernement algérien, le porte-parole du Président Zéroual critique les « propos officiels manifestement tendancieux et parfois même outrancièrement malveillants à l'égard de l'Algérie ».

Alors que la France maintient le principe de la rencontre malgré la crise engendrée par son annonce, c'est Alger qui l'ajourne finalement. En effet, le gouvernement algérien, qui cherche à obtenir une légitimité internationale, refuse l'entretien avec J. Chirac si celui-ci n'est pas médiatisé, ce qui n'est pas accepté par la France.

Quelques jours après l'annonce officielle de l'Algérie du report de la rencontre entre les Présidents algérien et français, J. Chirac déclare le 26 octobre que Paris entend désormais lier son aide à Alger aux efforts de la démocratisation. Il ne révèle pas pour autant le processus qui pourrait être mis en place pour respecter cet engagement. Si la concrétisation d'une telle annonce semble d'autant moins probable que l'essentiel de l'aide française fournie à l'Algérie sert à financer les exportations françaises, les propos du Président français reflètent un certain refroidissement des relations. Cependant, à la suite de l'élection de L. Zéroual à la présidence algérienne, le Président français lui adresse un message dans lequel il exprime des « vœux pour le succès de sa mission » et souhaite que son élection soit le point de départ d'« un processus politique » permettant « une réconciliation » du peuple algérien. Le 20 décembre, le Président de l'Assemblée nationale française, P. Seguin, se rend à Alger pour « contribuer à la qualité des relations entre l'Algérie et la France ».

L'aide accordée par la France à l'Algérie est tout de même revue à la baisse, elle passe de 6 MMF en 1994 à 5 MMF.

Sur un tout autre plan, les autorités algériennes reprochant aux autorités françaises (qui exigent le transfert des activités aériennes d'Air Algérie de l'aéroport d'Orly à l'aéroport de Roissy) de lui faire subir un traitement « discriminatoire ». Air Algérie, seule compagnie à relier encore Paris à Alger, annonce le 24 juin son intention d'attaquer en justice la société française des Aéroports de Paris pour « violation caractérisée » de convention et suspend à partir du 29 juin ses vols en direction et au départ de Paris. Des mesures sont alors prises pour acheminer les passagers vers les aéroports de Lyon et de Marseille.

En dernier lieu, la frontière entre l'Algérie et la France est de plus en plus hermétique à la circulation des hommes : le nombre de visas délivrés annuellement aux Algériens par la France est passé de 800 000 en 1989 à 100 000 en 1994.

Chez les deux voisins de l'Algérie, la Tunisie, qui a opté pour une forte répression de la contestation islamiste à l'intérieur de ses frontières, soutient la politique algérienne d'éradication de l'islamisme et ne penche pas en faveur

d'une solution politique qui impliquerait la négociation avec les islamistes. A l'inverse Hassan II déclare dans un entretien au quotidien français *Le Monde* qu'il pourrait envisager de proposer ses bons offices pour aider à résoudre la crise algérienne au cas où les intéressés le lui demanderaient, en proposant par exemple une conférence entre les différentes parties (11). Une série de contacts est établie durant l'année entre les pouvoirs algérien et marocain. Début janvier, les secrétaires d'État algérien et marocain chargés de la coopération s'entretiennent à Alger sur les possibilités de relance de la coopération. Le 27 février, le ministre algérien de la culture se déplace au Maroc. Le 4 avril, le ministre marocain délégué auprès du Premier ministre se rend à Alger et remet un message royal à L. Zérual.

Quant à l'instance régionale, la LEA, elle apporte, à la suite d'un conseil ministériel réuni au Caire en septembre, son soutien au pouvoir algérien.

La violence politique à l'égard des étrangers fait moins de morts cette année. Ceci s'explique principalement par les départs massifs de ceux-ci. Dix d'entre eux sont toutefois tués. Cinq coopérants (deux Français, un Canadien, un Britannique et un Tunisien) sont assassinés dans une entreprise de Ghardaïa. La région du M'zab et plus largement le Sud avait été jusqu'à présent largement épargné par les violences. Quelques jours avant l'attentat, la crainte d'attaques contre les installations d'hydrocarbures avait poussé le pouvoir algérien à instaurer quatre « zones d'exclusions » (Laghouat, El Oued, Ouargla, Ilizi) à l'intérieur desquelles les mesures de sécurité avaient été renforcées pour protéger ces installations stratégiques où travaillent encore quelques milliers d'expatriés.

La violence est également exportée à l'extérieur des frontières algériennes comme le prouve l'assassinat de l'Imam Sahraoui, co-fondateur du FIS, dans sa mosquée à Paris le 11 juillet et les deux attentats du 25 juillet et du 17 août perpétrés dans la capitale parisienne (revendiqués par le GIA). Le premier attentat est instantanément condamné par R. Kébir, président de l'instance exécutive du FIS à l'étranger. Cette instance réitère le 13 septembre sa condamnation « avec la plus grande énergie [des] attentats barbares et aveugles contre des civils innocents » et affirme son refus « d'exporter le conflit algérien sur le territoire français ». Le 9 octobre, A. Haddam estime pour sa part que le communiqué du GIA revendiquant les attentats est un faux et déclare qu'il s'agit là « d'une manipulation grossière ».



L'intégration du **Maroc** à la mondialisation économique demeure un processus difficile, qui entraîne des conséquences douloureuses pour la population.

Sur le plan interne, la médiocre situation économique observée en 1994 persiste en 1995, et ne peut pas s'expliquer exclusivement par les mauvaises

(11) Entretien au quotidien *Le Monde* et à *Radio France Internationale*, 27 mars 1996, p. 2.

conditions climatiques (sécheresse, ponctuée de quelques inondations catastrophiques). La décennie d'ajustement structurel ne débouche toujours pas sur une croissance susceptible d'absorber les 250 000 nouveaux demandeurs d'emplois arrivant chaque année sur le marché du travail. Pour 1995, le taux de croissance de l'année est négatif (- 4 %), les statistiques (au moins dans les six premiers mois de l'année) font état d'un recul de près de 20 % des recettes du tourisme par rapport à 1994, tandis que les transferts des travailleurs immigrés semblent accuser une baisse pour l'ensemble de l'année. Seules les exportations progressent quelque peu.

Début octobre, une note de la Banque Mondiale porte un jugement sévère sur les perspectives économiques marocaines. Après avoir cité le Maroc en exemple au début des années quatre-vingt-dix, les experts de la BM estiment maintenant que « ces progrès n'ont pas été suffisants pour promouvoir une croissance rapide et pour absorber une population active grandissante ». La note constate que « des disparités croissantes se font sentir entre les zones rurales et urbaines (...), qu'il existe une trop grande dépendance, vis-à-vis de l'agriculture, que les exportations industrielles du royaume stagnent à environ 35/40 % du total et que les revenus du tourisme et des travailleurs émigrés diminuent (12) ». Les experts mettent en avant « l'absence d'une stratégie de développement cohérente et globale » et déplorent « la faiblesse de la coordination et des décisions au niveau de l'appareil gouvernemental » ainsi que « la faible capacité d'exécution de son administration ».

Les négociations avec l'Union européenne pour le renouvellement de l'accord de pêche d'une part et pour l'accord euro-méditerranéen d'association d'autre part, aboutissent finalement en novembre, au terme de discussions difficiles, marquées dans le cas du premier accord par une tension voire une certaine passion entre le Maroc et l'Espagne.

Alors que le Maroc est en position de demandeur pour la majorité des produits agricoles, les européens sont en revanche sollicités en ce qui concerne la pêche, atout maître des Marocains. Non renouvelé depuis le 30 avril 1995, l'accord sur la pêche bute sur les exigences marocaines concernant la réduction des captures, le respect d'un repos biologique pour permettre la reproduction (ces exigences se basant sur un rapport de la FAO qui s'alarme de la chute des stocks de poisson), enfin, le débarquement obligatoire dans les ports marocains. Les pêcheurs andalous, n'ayant plus la possibilité de pêcher dans les eaux territoriales marocaines à la suite de la suspension du précédent accord se mobilisent brutalement (le 19 mai, ils détruisent des produits marocains, une action condamnée quelques jours plus tard par l'Union européenne tandis que les exportateurs marocains réclament des indemnités ; le 13 juin ils manifestent contre les intérêts et produits marocains et appellent à un boycott de ceux-ci le 28. Le 24 août, le mouvement de protestation se radicalise, des produits marocains sont bloqués et des affrontements ont lieu entre pêcheurs et policiers).

(12) « Sévère rapport de la Banque Mondiale sur les perspectives économiques », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 20 oct. 1995.

D'avril à novembre, un véritable ballet diplomatique se déploie entre le Maroc, l'Espagne et Bruxelles. Selon le périodique *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, du côté marocain, le Premier ministre, « M. Filali a en fait usé du dossier des négociations avec la Communauté comme d'un instrument de politique intérieure, face à une opposition et une presse déchaînées contre ce qu'elles percevaient comme « abandon de souveraineté » (13). Ces tensions sont amplifiées par des relations personnelles difficiles entre le Premier ministre marocain et le commissaire européen, M. Marin. Ainsi, et pour ne pas ralentir davantage la négociation, le roi du Maroc et le Président de la Commission européenne s'impliquent directement eux-mêmes dans les négociations.

L'accord final prévoit une réduction des prises, en quatre ans, de 40 % pour les céphalopodes (principale catégorie visée) et de 35 % pour les crevettes (le Maroc demandait une réduction de 50 % dans les deux ans), deux mois de repos biologique et 30 % des prises céphalopodières qui devront être débarquées au Maroc.

Ce nouvel accord de pêche ne devrait pas connaître de révision à mi-parcours. Décidés à exploiter eux-mêmes les ressources halieutiques, les marocains ont donc quatre ans devant eux pour développer un secteur dont le poids économique peut s'avérer considérable. L'Union européenne s'engage à verser annuellement 125 M d'euros pour le financement de programmes de coopération scientifique et de formation dans le domaine de la pêche.

Quant au nouvel accord d'association dont les négociations avaient débuté il y a plus de quatre ans, il est finalement signé le 11 novembre. Cet accord est similaire à celui conclu en juillet entre l'Union européenne et la Tunisie, si ce n'est quelques variantes tenant compte des spécificités marocaines. L'objectif principal est la création en douze ans d'une zone de libre échange réciproque, toutefois limitée au secteur industriel (malgré les demandes marocaines d'un libre échange total). L'accord fixe les conditions d'une libre circulation des marchandises, des services et des capitaux (mais non des personnes). Il prévoit également une coopération économique renforcée (350 M d'euros sur trois ans) afin d'intégrer plus largement l'économie marocaine à celle de l'Union européenne. En ce qui concerne le secteur agricole, les exportations marocaines restent soumises aux règles normales d'accès au marché communautaire, mais des concessions significatives sont accordées dans le cas des tomates, et également des fleurs coupées, des agrumes, des pommes de terre primeurs et des courgettes. Ces dispositions sont d'ailleurs à l'origine de tensions de dernier moment. Alors que des exportateurs marocains de produits agricoles, jugeant les offres européennes insuffisantes, déclarent le 21 novembre leur mécontentement, les organisations professionnelles agricoles européennes (particulièrement françaises) et le Portugal s'inquiètent de leur côté des concessions consenties au Maroc en matière de fruits et légumes. Après la signature de l'accord d'association, les producteurs allemands, néerlandais et belges refusent l'accord sur les fleurs coupées, les conserves de sardines et les tomates.

(13) « La conclusion de l'accord euro-marocain met fin au doute sur l'avenir de la coopération », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 17 nov. 1995, p. 2521.

Vis-à-vis de ses partenaires régionaux, le Maroc cherche à cultiver sa différence, particulièrement sur la question brûlante de l'islamisme. Face au chaos algérien et à la répression mise en place en Tunisie pour contenir un débordement islamiste, Hassan II affirme que « pour l'instant, le Maroc est immunisé (14) ». Prétextant que l'ordre du jour ne le concerne pas, le pouvoir marocain s'abstient d'ailleurs de se joindre à la réunion (sur initiative française) des ministres de l'Intérieur de l'Europe du Sud (France, Espagne, Italie, Portugal) et du Maghreb (Algérie et Tunisie) portant sur les risques de déstabilisation de la région de la Méditerranée occidentale liés au développement du terrorisme, de l'intégrisme, et de certaines formes de criminalité.

Malgré tout confronté au problème du terrorisme islamique, le pouvoir marocain entend avant tout montrer sa fermeté. Ainsi, le jugement, lors du procès de Fès, du « groupe de Marrakech » (comprenant deux franco-marocains dont un n'est pas présent au procès et un franco-tunisien) responsable de l'attaque d'un hôtel de touristes est l'occasion d'un verdict exemplaire : la peine de mort pour les accusés. Les organisations des droits de l'Homme réagissent vivement, critiquent les lacunes d'une instruction bâclée, la minceur des éléments retenus à la charge des accusés et accusent les autorités marocaines d'avoir trouvé des coupables idéaux. A la suite du verdict, plusieurs ministres français indiquent qu'ils vont intervenir auprès du Maroc et un certain nombre de personnalités françaises appellent le pouvoir marocain à la clémence.

Le Maroc cultive également sa différence en faisant valoir sa position de médiateur. On l'a déjà vu pour l'Algérie. Au Moyen-Orient, les rapports entre le Maroc et Israël ne subissent pas la détérioration observée pour la Tunisie. L'année est ponctuée de déplacements réciproques. Sur le plan diplomatique, S. Pères se rend deux fois au Maroc, une première fois le 27 mai, en qualité de ministre des Affaires étrangères, une deuxième fois le 6 novembre, de retour de Washington, en qualité de nouveau Premier ministre. Mais c'est au niveau non gouvernemental que s'intensifient particulièrement les relations. Le 27 mai, une mission de prospection de dix hommes d'affaires israéliens se déplace au Maroc en réponse à une visite de quarante hommes d'affaires marocains en Israël. Le 10 avril, le Maroc participe aux journées scientifiques d'Israël. Le 8 juin Israël participe à une foire du tourisme et le 5 décembre, 650 agents de voyage et de tourisme israéliens sont présents au congrès annuel de tourisme à Marrakech.

Ces relations rapprochées avec Israël n'empêchent pas le roi du Maroc de se sentir impliqué dans toutes les dimensions du processus de paix. Le 13 et le 15 mars, il exprime, dans deux interviews au *New York times*, son inquiétude sur le déroulement de celui-ci et réclame « l'affirmation de l'autorité palestinienne » sous peine d'une vague d'instabilité dans la région. Le 27 mai, une séance de travail portant sur les perspectives du processus de paix réunit à Rabat le roi, Y. Arafat et le ministre israélien des Affaires étrangères, S. Pères.

(14) Entretien donné au quotidien *Le Monde*, op. cit.

La situation au Sahara occidental n'a pas évolué depuis 1994 (15). La lenteur du processus d'identification des votants oblige une fois encore le report du référendum, prévu cette fois pour janvier 1996 (16). Tandis que le 23 juin, le Polisario décide de suspendre sa participation aux commissions de recensement pour protester contre l'intention prêtée au Maroc de transférer 100 000 Marocains au Sahara, l'agence marocaine confirme le même jour la suspension des opérations de recensement dans le centre d'El Ayoun (qui ne réouvre que le 8 novembre) et en impute la responsabilité au Polisario. Le 6 août, le ministre marocain de l'Intérieur, qui rencontre à El Ayoun le chef de la MINURSO, déclare avoir ouvert 40 centres d'identification supplémentaires et affirme le 28 du même mois pouvoir passer à 30 000 identifications par mois. Il demande l'inscription de 271 000 personnes pour lesquelles des documents ont été remis à l'ONU. Le Polisario rejette les demandes d'inscriptions supplémentaires du Maroc, incrimine ses manœuvres d'obstructions et accuse l'ONU de faire le jeu du Maroc (accusation déjà portée en mars et réitérée le 28 décembre) et demande le 3 octobre à l'organisation internationale de faire pression sur le Maroc pour ne pas procéder à des inscriptions supplémentaires de votants. Il évoque aussi une possible reprise des combats. En voyage en Allemagne, le Premier ministre de la République Arabe Sahraouie démocratique, demande le 8 septembre la médiation de Bonn et évoque une fois encore la reprise des combats.

Le 21 octobre, le Conseil de sécurité donne son accord de principe pour une simplification des procédures d'identification des électeurs afin que les opérations puissent être accélérées. Mais aussi bien le Maroc (le 7 novembre) que le Front Polisario (le 8 décembre) menacent de se retirer du processus si le Conseil de sécurité adopte la simplification des procédures.

Après s'être rendus à Rabat, Alger, Tindouf, el Ayoun et Nouakchott, les représentants de la mission envoyée par le Conseil de sécurité remettent un rapport le 21 juin (avant même les interruptions que l'on vient de relever) dans lequel ils expriment leurs doutes quant à la tenue du référendum en janvier 1996. De plus, ils appellent à un changement d'attitude des parties et envisagent le retrait de la MINURSO. Malgré les menaces du secrétaire général de l'ONU (qui le 11 septembre se déclare déçu par la lenteur du processus d'identification et met en balance le retrait de la MINURSO), le mandat de celle-ci est prorogé tout au long de l'année. Toutefois, le 20 décembre, c'est le Conseil de sécurité lui-même qui adopte une résolution menaçant de retirer la MINURSO si le référendum est encore retardé. L'application de l'option C du rapport de mars 1994 du Secrétaire général des Nations unies semble de plus en plus inéluctable. Celle-ci prévoit dans le cas où les parties en conflit ne coopéreraient pas en vue de la bonne tenue du référendum, soit de mettre fin à

(15) Se reporter au « gros plan » de K. MOHSEN-FINAN, « Le sens d'un référendum d'autodétermination », *AAN*, 1994, p. 835-844.

(16) Lire à ce sujet l'article de F. SOUDAN, « Sahara : quand un Américain s'en prend au Maroc », *Jeune Afrique*, n° 1780, 16-22 fév. 1995, p. 16-18. L'article porte sur la déposition faite le 25 janv. 1995, devant un sous-comité de la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis, par l'ambassadeur américain F. Ruddy, vice-président pendant une année de la commission d'identification de la MINURSO.

l'opération de la MINURSO, soit de suspendre le processus d'identification en conservant une présence militaire réduite afin d'encourager le respect du cessez-le-feu.

*
**

La majorité des réformes structurelles recommandées par le FMI a été mise en place en **Mauritanie**, malgré un contretemps dans l'application du volet extérieur de l'ajustement structurel dû à une baisse des prix du minerai de fer et des produits de la pêche. De ce fait, l'institution internationale approuve en janvier un prêt de 63 M\$ pour le soutien du programme de réformes. L'objectif est d'atteindre un taux de croissance de 4,4 % par an, de maintenir celui de l'inflation à 3 % et de ramener le déficit extérieur de 14 % en 1994 à 6,4 % en 1997. D'autre part, les États créanciers de la Mauritanie rééchelonnent 70 M\$ de la dette mauritanienne dans des conditions très favorables : annulation d'une partie des dus et remboursement sur une période de 23 ans des deux tiers restants des échéances.

Dans un isolement international certain depuis la guerre du Golfe et le soutien mauritanien à l'Irak, l'année 1995 semble être propice à une normalisation des relations de la Mauritanie avec les pays occidentaux (au-delà de la France) et les monarchies pétrolières (qui soutenaient financièrement la Mauritanie avant la guerre du Golfe). En effet, alors que le magazine *US News and World Report* affirme le 4 septembre (en citant des sources de renseignements non identifiées), que la Mauritanie aurait accepté une demande de droit d'asile faite par le ministre irakien de la Justice en faveur de S. Hussein (des sources officielles de Nouakchott démentent catégoriquement ces informations), la Mauritanie annonce le 23 octobre l'expulsion de l'ambassadeur irakien à Nouakchott et l'arrestation de militants pro-irakiens. Justifiant ces arrestations, le ministre mauritanien de l'Intérieur accuse le régime irakien d'entretenir « un réseau secret de renseignements, dangereux pour la sécurité et la stabilité » de la Mauritanie. « Cette brusque détérioration des relations entre les deux pays, considérées jusqu'à présent comme excellentes, traduit l'exaspération du régime mauritanien face à l'activisme des diplomates irakiens qui trouvait un écho favorable au sein de l'élite mauritanienne pro-baasiste. (...) Outre cet activisme politique jugé « encombrant », le régime de S. Hussein aurait fait pression sur le gouvernement mauritanien pour qu'il l'aide à contourner l'embargo décrété par les Nations-unies contre l'Irak, notamment par le biais de livraisons de poisson (17) ». Cette vague d'arrestations intervient au moment où la Mauritanie s'apprête à accueillir les nouveaux ambassadeurs du Koweït et d'Arabie saoudite et se rapproche du camp occidental, sa participation à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone ayant été souhaitée par la France et l'Espagne.

(17) « Expulsion de l'ambassadeur d'Irak et arrestation de militants pro-irakiens », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 27 oct. 1995, p. 2330.

Sur le plan régional, six ans après les événements sanglants qui ont opposé les communautés de la Mauritanie et du Sénégal, et trois ans après la normalisation des relations avec le Sénégal, le ministre mauritanien de l'Intérieur, M. Lemine Slem Ould Dah, en visite à Dakar, déclare le 20 octobre que les citoyens mauritaniens, réfugiés depuis six ans au Sénégal, sont libres de rentrer dans leur pays. Les réfugiés « négro-mauritaniens » au Sénégal, expulsés de la Mauritanie en 1989, réclamaient depuis lors leur citoyenneté mauritanienne et le droit de retourner dans leur pays. L'association des réfugiés mauritaniens au Sénégal, qui a dénombré en juillet 1995, 66 098 réfugiés, affirme « qu'il faudra régler un certain nombre de préalables nécessaires à leur réintégration sociale en Mauritanie », avant que ce retour ne puisse s'effectuer. Ces préalables concernent notamment la délivrance d'une pièce d'identité mauritanienne, l'assurance d'un travail, la réintégration des fonctionnaires dans leurs anciens emplois, la restitution des terres et du bétail qui leur ont été confisqués (18) ».

(18) « La question des réfugiés en pourparlers à Dakar », *Marchés tropicaux et Méditerranéens*, 27 oct. 1995, p. 2329-2330.